



**Interreg**



**MARITTIMO-IT FR-MARITIME**

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



**MED-Star**

## **PROJET PROTOTYPE D'INTERVENTIONS SYLVICOLES INTÉGRÉES ET EXPÉRIMENTALES, PRÉVU PAR LE PPS "VERSILIA SUD", POUR LA CRÉATION D'UN POINT STRATÉGIQUE DE GESTION EN LOC. MONTE MONETA (PSG002) DANS LA COMMUNE DE CAMAIORE (LU).**

### **RAPPORT SUR LE PROJET EXPÉRIMENTAL RÉALISÉ**

Vu le programme de coopération Interreg V-A Italie France Maritime 2014-2020 approuvé par la décision d'exécution C (2015) n° 4102 du 11 juin 2015 de la Commission européenne et reconnu par la délibération du Conseil régional de Toscane n° 710 du 6 juillet 2015 et considérant que par le décret n° 2170 du 11/02/2019 l'autorité de gestion de l'O.P. Italie France Maritime 2014-2020 a approuvé le projet MED-STAR - Stratégies et mesures pour la mitigation du risque d'incendie dans la zone méditerranéenne - dont la Région Toscane est partenaire, la Convention entre la Région Toscane et l'Union des Municipalités de la Versilia dans le cadre du projet MED-STAR : "Stratégies et mesures pour la mitigation du risque d'incendie dans la zone méditerranéenne" a été approuvée pour la mise en œuvre des interventions intégrées et innovantes prévues par le projet expérimental "Interventions sylvicoles prévues par le PSP "Versilia Sud" pour la mise en œuvre du point de gestion stratégique dans la localité Monte Moneta.

Le Projet Exécutif pour les interventions sylvicoles intégrées prototypes prévues par le PSP "Versilia Sud" pour la création du Point de Gestion Stratégique à Loc. Monte Moneta (PSG002) dans la Commune de Camaiore Lot 2 a été rédigé par Dott. Nicola Chiarini, avec siège professionnel à Pietrasanta (LU), Via Crociale, n° 99, C.F. CHRNCL78P25G628E, inscrit à l'Ordre professionnel des agronomes et des forestiers des provinces de Pise, Lucques et Massa Carrara, au n° 605 et approuvé avec la détermination du chef de l'U.O.C. n° 213 du 5 juillet 2022.

Avec la même détermination n° 213 du 5 juillet 2022, un engagement de dépenses a été comptabilisé et le CUP F31G22000050008 a été acquis.

#### **Le projet de prototype et d'expérimentation a été approuvé avec le cadre financier suivant :**

A) Travaux et fournitures

(y compris les frais de sécurité) Euro 30,000.00

B) Montants à la disposition de l'Administration

B1) TVA sur A) Euro 6.600,00

B2) Frais techniques Euro 3,000.00

B3) TVA et frais de contribution 733,20 euros

B3) Incitations aux fonctions techniques Euro 600.00

B4) Remises et arrondis Euro 1 066,80

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au coeur de la Méditerranée

## **TOTAL PROJET 42.000,00 euros**

### **Description des interventions du projet intégré et du prototype**

Le projet expérimental et prototype prévoyait la gestion forestière de zones définies comme stratégiques selon les paramètres évalués dans le programme MED-STAR - Stratégies et mesures d'atténuation des risques d'incendie dans la zone méditerranéenne et l'objectif était d'intervenir sur la végétation de manière non active et de limiter ainsi la propension de ces zones aux incendies.

L'objectif de réduction des dangers et des risques liés aux incendies de forêt est donc poursuivi en changeant les stratégies pour les contenir et les combattre. L'utilisation de moyens aériens et terrestres, d'équipements et de ressources humaines dans la gestion active des incendies ne doit pas être la seule réponse politique au problème.

Le plan de prévention spécifique AIB - Sud de la Versilia vise à créer une approche innovante de la prévention des incendies de forêt. La forêt est un bien fondamental qui fournit des bénéfices écologiques et des externalités positives qui affectent la société et le territoire, et elle doit donc être gérée et gouvernée.

Il est donc crucial de revenir à la gestion des forêts, à la prévention liée à une diminution de la charge en combustible, à une modification des schémas de végétation et donc aux incendies qui peuvent toujours se produire. Il existe d'innombrables raisons pour lesquelles il n'est pas possible de gérer tout le territoire boisé à risque, d'où la nécessité de rechercher des points stratégiques sur le territoire en question et de les gérer de manière optimale afin de diminuer, même dans de vastes zones, la possibilité que de grands incendies de forêt se produisent, avec de graves conséquences également pour la sécurité publique.

Les interventions du projet, de type prototype, prévues sont les suivantes :

- Élimination de la strate arbustive avec un dégagement maximal de 10 % de la canopée.
- En présence d'une régénération de feuillus, éliminer le pin maritime s'il est présent et si le couvert est principalement constitué de conifères, procéder à une éclaircie de manière à obtenir une distance entre les couronnes d'environ 5 mètres.

Ne relâchez les feuillus que s'ils sont de bon port et en bon état phytosanitaire, dans le but de remplacer les espèces.

- Enlevez les plantes mortes, malades ou en décomposition et les branches sèches lorsqu'elles sont présentes.

- La couche d'arbustes peut être réduite par une intervention mécanisée et peut être laissée déchiquetée au sol. En cas d'intervention manuelle, le matériel devra encore être déchiqueté ou enlevé.

- Sélection d'arbustes viables et élimination des souches encore viables.

- Les matériaux résultant des interventions sur le sol des arbres (dimensions supérieures à 5 cm) doivent être évacués de la forêt pour éviter une accumulation excessive de matériaux combustibles.

La libération de la nécromasse efficacement déchiquetée sur le sol permettra en tout cas de recréer la première couche fertile du sol avec une protection du sol et la préservation d'une partie de l'humidité nocturne.

À la suite de l'appel d'offres, le marché a été attribué à la Cooperativa Forestale Toscana Verde CTV Società Cooperativa Agricola C.F. 03517410480 et n° TVA 00787960525 dont le siège est situé Via E. Fermi, 27 - Castelnuovo Garfagnana (LU), les travaux étant confiés au consortium Cooperativa Agricola Forestale Appennino dont le siège est situé Via Don Lazzeri n° 1619 dans la commune de Stazzema n° TVA 02428370460 en tant qu'entreprise exécutante.

Détermination du contrat n° 246 du 4 août 2022  
Suite à l'appel d'offres, les travaux ont été attribués comme suit  
Montant des travaux € 30.000,00  
Dont travaux 29.699,40 €.  
Charges de sécurité et travaux € 300.60  
Remboursement € 3,653.03  
Montant contractuel vingt-sept mille trois cent quarante-six/97 € 26.346,97  
Charges de sécurité et travaux € 300.60  
Montant des travaux nets de remise 26 046,37 €.

### **Livraison des travaux**

La livraison des travaux a eu lieu en urgence le 08 août 2022, avec une date d'achèvement fixée au 06 octobre 2022.

Par la suite, il s'est avéré qu'il était nécessaire d'ajuster certains travaux en raison de besoins imprévus sur le chantier, et c'est pourquoi un rapport de variantes et une évaluation complémentaire ont été préparés et approuvés par la résolution du Conseil exécutif n° 43 du 16 septembre 2022.

En raison des besoins imprévus, il a donc fallu évaluer de nouveaux travaux, dont certains étaient des prototypes, et de nouveaux prix, convenus avec un rapport spécial pour les travaux mineurs imprévus.

Les nouveaux prix ont donc été approuvés par un procès-verbal spécial signé le 06 septembre 2022.

En raison des nouvelles exigences du chantier approuvées avec le rapport complémentaire susmentionné, il a également été jugé opportun de procéder à la récupération de la remise de l'offre de l'ordre de 12% pour un montant égal à trois mille cinq cent soixante-trois/93 euros (3.563,93 €) pour permettre l'entretien du chemin à lit naturel qui rejoint le chantier à partir de la route commune de Camaiore à Pedona.

### **DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DE PROTOTYPE " RÉALISÉES**

Les opérations de défrichage ont couvert une superficie totale de Ha 1,9636 de la superficie couverte par les feux de forêt en 2009. Au cours de ces opérations, de nombreux troncs abattus de Pinus pinaster et d'autres feuillus ont été trouvés, ainsi que de grands groupes d'Erica arborea et d'E. scoparia avec un développement diamétral si élevé qu'il a été nécessaire de procéder à des opérations intégrées de sectionnement et de transport.

C'est pourquoi on a évalué un certain nombre de travaux intégrés et expérimentaux, considérés comme plus efficaces tant en termes économiques qu'en termes de faisabilité par les travailleurs, de manière à pouvoir contenir à la fois les horaires de travail et les conditions de livraison des travaux dans les délais préétablis, sans imposer de charges supplémentaires à la station contractante.

Il a fallu accéder au site par la route forestière publique qui le traverse, ce qui a nécessité un léger nivellement de la surface de la route, le déblaiement et le remodelage de la chaussée existante, le rétablissement des sections transversales et des croisements existants, l'enlèvement des matériaux de glissement de terrain des pentes et leur remodelage, ainsi que la coupe de la végétation arbustive et/ou le débroussaillage. Ces travaux sont réalisés avec une part de la reprise de l'affaissement.

De nouveaux travaux d'excavation et de remodelage ont été effectués, poussés jusqu'à une profondeur de 20 cm par la machine, avec nivellement du terrain dans le rayon d'action de la pelle, des plats et des hummocks pour accéder aux zones où la présence de troncs et de matériel ligneux était plus importante ou là où elle s'était concentrée.

En outre, on a procédé à l'abattage de certains robiniers et pins maritimes d'une croissance et d'une inclinaison considérables, ainsi qu'à l'éclaircissement des groupes de feuillus existants et d'une partie des oliviers qui étaient soit morts sur pied, soit fortement décomposés en raison du passage du feu et de la croissance de la végétation de lianes dans la ronce et la vitalba.

Le projet prototype réalisé a toutefois conservé les mêmes buts et objectifs, à savoir :

- Élimination de la couche d'arbustes.
- Suppression de certains plants de pin maritime.
- Libération d'arbres à feuilles caduques en bon état phytosanitaire.
- Enlèvement des plantes mortes, malades ou en voie de disparition.
- Réduction de l'état des arbustes.
- Libération de la nécromasse sur le sol effectivement décheté.

Afin de créer un point stratégique de gestion des incendies d'un type innovant.

## EXÉCUTION DES TRAVAUX

Les travaux ont été livrés le 8 août 2022 à l'entreprise exécutante Cooperativa Agricola Forestale Appennino avec le numéro 1619. dans la commune de Stazzema TVA n° 02428370460 consortium avec la Cooperativa Forestale Toscana Verde CTV Società Cooperativa Agricola C.F. 03517410480 et TVA n° 00787960525 dont le siège est Via E. Fermi, 27 - Castelnuovo Garfagnana (LU) et ont été dirigées pendant toute leur durée par le Dr. Agronomo Nicola Chiarini dont le siège est Via Crociale 99/a dans la commune de Pietrasanta (LU).

Les travaux ont été achevés dans le délai contractuel de 60 jours naturels consécutifs, et précisément le 23 septembre 2022.

L'état final a été compilé par le directeur des travaux le 23 septembre 2013 et signé par l'entrepreneur sans réserve.

Le CRE a été établi le 26 septembre 2022, dûment signé par l'entrepreneur, le directeur des travaux Dr. Agr. Nicola Chiarini et le RUP Dr. For. Domenico Di Nardo.

Seravezza, 26.09.2022



**FOTO LAVORI REALIZZATI**



**PRIMA**



**DOPO**



**PRIMA CON STRADA  
ACCESSO CANTIERE SISTEMATA**



**DOPO**